

Un mois ferme pour avoir envoyé son sang au juge

MULHOUSE (AFP) - Un détenu de 50 ans, qui avait envoyé son sang à un juge d'application des peines pour manifester son mécontentement, a été condamné jeudi à un mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Mulhouse.



La balance de la justice (© AFP/Archives - Thomas Coex)

Jugé pour "acte d'intimidation envers un magistrat", l'homme, de stature imposante qui purge une peine pour recel et escroquerie et étudie le droit à la maison d'arrêt, a expliqué qu'il estimait avoir été un détenu modèle et qu'il espérait bénéficier d'une remise de peine de deux mois.

Le juge d'application des peines de la prison de Mulhouse (Haut-Rhin) lui avait accordé 10 jours.

Après avoir ruminé sa déception tout le week-end, le détenu s'était entaillé la cuisse et avait fait couler son sang dans une bassine. Le 24 février le vaguemestre de la prison avait remis au juge un colis contenant une bouteille d'un litre de sang.

"Je n'ai jamais imaginé que ça marcherait", a déclaré le prévenu interrogé sur ses intentions, réfutant avoir voulu faire du chantage au suicide.

Tandis que le procureur a requis deux mois ferme, l'avocat du détenu a plaidé la relaxe, estimant que l'acte d'intimidation n'était pas caractérisé.

Publié le: 20/03/2009 à 08:18:02 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/mois-ferme-avoir-a163428.html>